



## Commune de Lignières

Place du Régent 1  
2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

## Aux membres du Conseil général

Lignières, le 23 novembre 2020

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 11 de l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 430'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et les études qui lui sont liées**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, les communes neuchâteloises se doivent d'adapter leur plan d'aménagement local au nouveau droit et l'ensemble de la procédure liée à cette révision doit être finalisée d'ici au 31 décembre 2023. Cette révision est constituée de cinq phases principales, à savoir :

1. Séance de démarrage avec les services de l'Etat pour définir les objectifs, évaluer l'ampleur de la révision et fixer les bases de la pré-étude.
2. Elaboration d'une pré-étude pour effectuer un diagnostic, inventorier les problèmes à traiter, définir les études à conduire, fixer des délais et estimer les coûts.
3. 2<sup>ème</sup> séance avec les services de l'Etat pour déterminer un projet de territoire et effectuer une analyse de faisabilité.
4. Travaux de révision du plan d'aménagement local à proprement dit avec l'établissement de tous les plans et règlements qui s'y rapportent (le dossier doit être transmis au Service cantonal de l'aménagement du territoire d'ici fin 2021).
5. Procédure d'adoption du nouveau plan d'aménagement local par le Conseil général et le Conseil d'Etat, délai référendaire, enquête publique, traitement des oppositions, etc.

La révision d'un plan d'aménagement local est un travail d'importance qui déterminera l'évolution de notre commune pour ces quinze prochaines années. Aussi, une Commission consultative ad hoc du Conseil général a été nommée le 4 octobre 2018 et a été associée à ces travaux dès le départ.

Dans un premier temps, les membres de cette Commission ont été conviés à participer à des ateliers de travail les 4 et 19 décembre 2018 dans le but de définir les objectifs de la révision, fixer les bases de la pré-étude et préparer la séance de démarrage avec les services de l'Etat, qui s'est déroulée le 9 janvier 2019.

Fort des considérants formulés par les différents services de l'Etat suite à la séance de démarrage et sur la base des résultats des deux ateliers de la Commission, un projet de rapport de pré-étude a été élaboré.

Ce rapport a été discuté, amendé, complété et validé par la Commission de révision du PAL lors d'une séance en plénum le 9 mai 2019.

Une fois mis en forme et finalisé, le rapport de la pré-étude relative à la révision du PAL de Lignières a été transmis le 5 juillet 2019, comme le prévoit la procédure, à l'examen des services de l'Etat.

Le 13 décembre 2019, nous avons reçu la synthèse des préavis des différents services de l'Etat consultés. Il ressort que des adaptations et des compléments doivent être apportés à la pré-étude et que les coûts des études à réaliser dans le cadre de cette révision doivent être définis de manière plus précise.

## Commune de Lignières

*Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 11 de l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 430'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et des études qui lui sont liées*

Compte tenu des compléments et des précisions demandés, une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.- a alors été sollicitée au Conseil général le 30 janvier 2020 pour la pré-étude de la révision du PAL, l'établissement de l'inventaire des études qui devront être réalisées et la détermination précise des coûts de celles-ci.

Après avoir apporté, non sans une certaine exaspération, l'ensemble de corrections et compléments demandés par les services de l'Etat, nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir vous annoncer que le rapport de la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la Commune de Lignières a été validé en date du 18 novembre 2020 par le Service cantonal de l'aménagement du territoire.

Les travaux préparatoires de la révision du plan d'aménagement local (PAL) étant désormais terminés (phases 1 et 2), il est désormais temps de passer aux travaux concrets de celle-ci.

Pour ce faire, un crédit d'engagement de CHF 430'000.- est aujourd'hui sollicité au Conseil général pour réaliser l'ensemble des travaux y relatifs. Ce montant correspondant au total du devis établi dans le rapport de la pré-étude annexé, diminué du montant de CHF 40'000.- déjà engagé.

La Commune de Lignières s'appuiera pour réaliser ces importants travaux sur deux principaux bureaux chargés de piloter et de coordonner le projet, à savoir le bureau Archam et Partenaires SA en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, et le bureau Holinger SA en ce qui concerne les études techniques. Plusieurs autres bureaux spécialisés seront également mandatés pour l'accomplissement d'études et de travaux spécifiques tels que, par exemple, l'étude de mobilité, la mise à jour de l'inventaire nature, la révision des plans d'alignement, le plan communal des énergies, les compléments devant être apportés au cadastre des canalisations, etc.

Il sera possible d'obtenir des aides financières cantonales pour ces différents travaux et études. En temps voulu, une demande devra être adressée au canton pour chaque objet spécifique.

Dans un souci de transparence et d'exhaustivité, le Conseil communal a dressé un état des lieux complet des travaux devant être entrepris, car celui-ci n'entend pas solliciter des demandes de crédits à répétition et par saucissonnage durant les 3 années à venir au Conseil général. Cette façon de procéder permet également d'avoir des synergies entre les différents travaux et études, et d'optimiser et rationaliser au mieux ceux-ci.

Pour le solde, nous nous permettons de vous renvoyer au rapport de la pré-étude de la révision du PAL annexé.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et ainsi nous permettre de poursuivre ce vaste chantier que constitue la révision d'un plan d'aménagement local (PAL).

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Fabrice Bonjour

Annexes : - Rapport de la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL)  
- 1 projet d'arrêté